

CONSEIL MUNICIPAL DE ST SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU

MARDI 05 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq mars, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 12
Présents : 8
Absents : 4
Pouvoir : 1
Votants : 9

Date de convocation : 26/02/2019

Affichage du compte-rendu : 09/03/2019

Etaient présents :

| | | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| HARDY Jean-Pierre, maire | BINOIS Rémi, 1 ^{er} adj. | GUERINEL Sabrina, 2 ^e adj. |
| PERRIER Patrice, 3 ^e adj. | BOIVENT Amand | GARNIER Bastien |
| HAMARD Pierrick | ROUHAUD Jean-François | |

Absents excusés : DEROYER Christophe (pouvoir B. Garnier), GUILLARD Stéphanie, HARDÉ Séverine, TURMEL Catherine

Secrétaire de séance : GUERINEL Sabrina

L'ordre du jour comprendra les questions suivantes :

- Finances :**
 - Compte administratif/compte de gestion 2018 commune
 - Compte administratif/compte de gestion 2018 lotissements
 - Subventions 2019 aux associations
 - Autorisation dépenses investissement avant le vote du BP
- Salle des sports :**
 - Point sur les travaux de réhabilitation de la salle
 - Honoraires complémentaires BET Hay (chauffage mezzanine).
- Voirie - espaces verts :**
 - Entretien des haies bocagères : plan de gestion durable
 - Site de Champ-Lion : passage camions Sotrav
 - Mission de maîtrise d'œuvre voirie programme 2019-2020
- Fougères Agglomération** : infos diverses, Smictom
- Syndicat des Eaux du Coglais** : modification des statuts
- Décisions du maire prises par délégation du conseil municipal**
- Questions diverses** : infos diverses
- Questions ouvertes**

Le procès-verbal du 24.01.2019 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. FINANCES

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2018 de la commune est présenté au conseil municipal et peut se résumer comme suit :

Section de Fonctionnement

↳ Dépenses : 708 710, 49 €
↳ Recettes : 1 060 721, 94 €
Soit un excédent de fonctionnement de : 352 011, 45 €

Section d'investissement

↳ Dépenses : 354 321, 36 €
↳ Recettes : 616 000, 68 €
Soit un excédent d'investissement de : 261 679, 32 €

Monsieur le maire quitte la salle de séance.

Présents : 7 Votants : 8

Le conseil municipal,

Réuni sous la présidence de Rémi Binois, 1^{er} adjoint,

Et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le compte administratif 2018 de la commune, qui peut se résumer ainsi

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENT | | ENSEMBLE | |
|----------------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|-----------------|----------------|
| | Dép. ou déficit | Rec. ou excéd. | Dép. ou déficit | Rec. ou excéd. | Dép. ou déficit | Rec. ou excéd. |
| Résultats reportés | | | | 1 104 775, 83 | | 1 104 775, 83 |
| Opérations de l'ex. | 708 710, 49 | 1 060 721, 94 | 354 321, 36 | 616 000, 68 | 1 063 031, 85 | 1 676 722, 62 |
| TOTAUX | 708 710, 49 | 1 060 721, 94 | 354 321, 36 | 1 720 776, 51 | 1 063 031, 85 | 2 781 498, 45 |
| Résultat de l'exerc. | | 352 011, 45 | | 261 679, 32 | | 613 690, 77 |
| Résultat clôture n-1 | | | | 1 104 775, 83 | | 1 104 775, 83 |
| TOTAUX | | 352 011, 45 | | 1 366 455, 15 | | 1 718 466, 60 |
| Restes à réaliser | | | 1 337 212, 00 | 333 000, 00 | 1 004 212, 00 | |
| TOTAUX avec RAR | | | | | | 714 254, 60 |

Monsieur le maire reprend place en séance du conseil municipal

Présents : 8 - Votants : 9

COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LOTISSEMENT DES TILLEULS

| | |
|--|--------------|
| Total des dépenses de fonctionnement : | 84 122, 45 |
| Total des recettes de fonctionnement : | 72 368, 57 |
| Résultat de l'exercice en fct (A) : | - 11 753, 88 |
| | |
| Total des dépenses d'investissement : | 0, 00 |
| Total des recettes d'investissement : | 84 121, 88 |
| Résultat de l'exercice en inv (B) : | 84 121, 88 |
| | |
| Résultat de l'exercice 2018 (A+B) : | 72 368, 00 |
| Résultat antérieur Fct (C1) : | 125 407, 06 |
| Résultat antérieur Inv (C2) : | - 84 121, 88 |
| Résultat de clôture (A+B+C1+C2) : | 113 653, 18 |

Le résultat de clôture (113 653, 18) sera transféré au compte 002 ou 001 (excédent antérieur) du budget principal 2019 de la commune. Une subvention de 150 000 euros avait été versée à ce Budget annexe en 2013, le cout réel pour le budget communal est donc de 36 346, 82 euros.

Monsieur le maire quitte la salle de séance.

Présents : 7. Votants : 8

Le conseil municipal,
Réuni sous la présidence de Rémi Binois, 1^{er} adjoint,
Et après avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le compte administratif 2018 du Lotissement des Tilleuls

Monsieur le maire reprend place en séance du conseil municipal
Présents : 8 - Votants : 9

COMPTE DE GESTION 2018 - LOTISSEMENT DES TILLEULS

Le Conseil Municipal,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - LOTISSEMENT JARDINS DU FOURNIL

| | |
|--|---------------------|
| Total des dépenses de fonctionnement : | 38 782, 64 |
| Total des recettes de fonctionnement : | 38 783, 33 |
| Résultat de l'exercice en fct (A) : | - 0, 37 |
| | |
| Total des dépenses d'investissement : | 38 782, 73 |
| Total des recettes d'investissement : | 1 703, 40 |
| Résultat de l'exercice en inv (B) : | - 37 079, 33 |
| | |
| Résultat de l'exercice 2018 (A+B) : | - 37 078, 96 |

Résultat antérieur Fct (C1) : 0,32
Résultat antérieur Inv (C2) : - 1 703,08
Résultat de clôture (A+B+C1+C2) : - 38 782,04

Monsieur le maire quitte la salle de séance. Présents : 7. Votants : 8

Le conseil municipal,
Réuni sous la présidence de Rémi Binois, 1^{er} adjoint,
Et après avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le compte administratif 2018 du Lotissement les Jardins Du Fournil.

Monsieur le maire reprend place en séance du conseil municipal

Présents : 8 - Votants : 9

COMPTE DE GESTION 2018 - JARDINS DU FOURNIL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux et titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

La commission des finances réunit le 28.02.2019, propose au conseil municipal de maintenir le forfait par adhérent des associations locales, et d'attribuer les subventions suivantes :

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

| NOM | ADH. | Montant | SUBV. 2019 | Infos/Observations |
|--|---------------------------------|---|---|--|
| APEL du RPI | | FORFAIT | 1 550, 00 | Id 2018 |
| Voyages scolaires | Selon nb d'enfants participants | 38.00 | X le nombre d'enfants domiciliés dans la commune, scolarisés en maternel /primaire, et participant à voyage scolaire avec nuitées | à raison de 2 voyages maximum pendant la scolarité maternelle-primaire. Versement aux associations de parents ou à l'école SI DEMANDE |
| APEL du RPI St Sauveur / St Hilaire Fournitures scolaires | 143 | 15.00 | 2 145, 00 | Même montant versé pour les élèves domiciliés à St Sauveur et scolarisés dans l'enseignement maternel /primaire des écoles extérieures. Versement aux asso de parents ou à l'école SI DEMANDE. |
| CSF Espace jeux | | FORFAIT | 1 800, 00 | Id 2018 |
| CLSH été Extérieur | | au réel selon fréquentation, si fermeture de l'Alsh de St Sauveur & dans le limite de : | | J+R : 3 €; J : 2, 5 €, 1/2 J + R : 1, 5 €; 1/2 J : 1 € |

ASSOCIATIONS A VOCATION SOCIALE ET CULTURELLE

| NOM | ADH. | Montant | SUBV 2019 | Infos/Observations |
|--|------|---------|-----------|---|
| ADMR | 1524 | 1.907 | 2 906, 27 | |
| AMF | 1534 | 0.39 | 598, 26 | |
| Amis de Chaudeboeuf | | Forfait | 80, 00 | |
| CLIC des 3 cantons | | Forfait | 311.50 | |
| Club de l'Amitié | 100 | 5,00 | 500, 00 | |
| UNC AFN | 41 | 5,00 | 205, 00 | |
| CCAS | | Forfait | 1 500,00 | |
| Groupement des Employeurs Sud Fougerais ou nouvelle asso de remplacement agriculteurs | | Forfait | 50, 00 | A verser lors de la demande de la nouvelle asso |

ASSOCIATIONS SPORTIVES

| NOM | ADH. | Montant | SUBV 2019 | Infos/Observations |
|----------------------------|------|---------|-----------|-------------------------------|
| Badminton | 16 | 10,00 | 160,00 | |
| Chasse | 10 | 10,00 | 100,00 | |
| BMX Pays de Vitré | 2 | 10,00 | 20,00 | |
| Ecole de danse Romagné | 51 | 10,00 | 510,00 | |
| Club Alpin Fougerais | 7 | 10,00 | 70,00 | |
| Football Club des Landes | 34 | 10,00 | 340,00 | |
| | | Forfait | 485,00 | Financement animateur sportif |
| Gym. Salvatorienne (zumba) | 13 | 10,00 | 130,00 | |
| Judo Romagné | 14 | 10,00 | 140,00 | |
| Romalandes | 11 | 10,00 | 110,00 | |
| La Roue Landaise | 24 | 10,00 | 240,00 | |
| Palets salvatorien | 15 | 10,00 | 150,00 | |
| Romagné Basket Club | 14 | 10,00 | 140,00 | |
| Romagné Sentier Nature | 15 | 10,00 | 150,00 | |

| | | | | |
|---------------------|---------|-------|--------|------------------------------|
| Tennis Club Romagné | 14 | 10,00 | 140,00 | |
| | Forfait | | 100,00 | Subvention animateur sportif |

ASSOCIATIONS RECONNUES D'UTILITE PUBLIQUE

| NOM | SUBVENTION 2018 | | Observations |
|-------------------------|-----------------|-------|--------------|
| Aides | Forfait | 30,00 | |
| AFSEP | Forfait | 30,00 | |
| La Croix d'or | Forfait | 30,00 | |
| APF Paralysés de France | Forfait | 30,00 | |
| FNATH | Forfait | 30,00 | |
| Don du Sang | Forfait | 50,00 | |
| Ligue contre le cancer | Forfait | 30,00 | |
| France ADOT | Forfait | 30,00 | |
| Restaurants du cœur | Forfait | 50,00 | |
| Prévention routière | Forfait | 50,00 | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **D'attribuer** les subventions 2019 telles que présentées dans les tableaux ci-dessus.
(M. Boivent ne participe pas au vote concernant la subvention attribuée au Tennis Club)
- **De verser**, si demande, le même montant de fournitures scolaires (15 €) pour les élèves de l'enseignement maternel et primaire scolarisés dans les écoles extérieures, sans qu'il soit besoin de délibérer de nouveau sur chaque demande.
- **De verser**, si demande, le même montant de voyages scolaires (38 €) pour les élèves de l'enseignement maternel et primaire scolarisés dans les écoles extérieures, sans qu'il soit besoin de délibérer de nouveau sur chaque demande,
- **Rappelle** que la commune ne participe pas aux frais de scolarité ne relevant pas de sa compétence à savoir l'enseignement secondaire, supérieur, professionnel, et tous frais liés à des voyages, stages, etc.... Monsieur le maire appliquera cette délibération de principe sans qu'il soit besoin de délibérer sur chaque demande
- **De sursoir à statuer** concernant la demande de subvention de l'OGEC de St Sauveur relative à l'acquisition d'équipements numériques pour l'école, dans l'attente du plan complet de financement intégrant les éventuelles subventions de la DDEC
- **De sursoir à statuer** concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'Asso les Amis de Chaudeboeuf relative à l'édition d'un livre souvenir, en attente de compléments d'informations.
- **De sursoir à statuer** concernant la demande de subvention exceptionnelle de l'Asso Football Club de Landes pour la soirée anniversaire de 30 ans du Club, en attente de compléments d'informations et notamment la décision de Saint Hilaire des L.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les 2 habitantes de St Sauveur des Landes qui projetaient de participer au Raid des Alizés en Martinique en 2018 mais n'avait pu être inscrites, et à qui la commune avait attribué une subvention en 2018 (sous couvert des Romalandes), sont inscrites pour l'édition 2019.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Dispositions extraites de l'article L 1612-1 du CGCT : *Jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2018 : 2 094 447,00 euros (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »). Limite 25 % du budget hors chap. 16 : 523 611,75 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 50 - voirie et réseaux

- travaux de voirie (parking la vigne) : + 30 000, 00 (art. 2315)
- Total : 30 000, 00 euros**

Opération 57 - terrain

- acquisition terrain : + 50 000, 00 (art. 2111)
- Total : 50 000, 00 euros**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- D'autoriser monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement tels qu'exposées ci-dessus qui seront reprises lors du vote du budget primitif 2019.

2. SALLE DES SPORTS

POINT SUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION

Monsieur Binois, adjoint au maire, délégué aux Bâtiments et aux Sports & Loisirs informe le conseil municipal de l'avancée des travaux de rénovation de la salle des sports. Les travaux se déroulent bien et selon le planning prévisionnel. La semaine prochaine, l'entreprise de charpente interviendra pour le renfort des poteaux. Ensuite le lot maçonnerie pourra reprendre. La couverture est prévue début mai. Les conseillers souhaitent connaître le calendrier prévu pour le choix des coloris du sol sportif et des murs. M. Binois se renseignera auprès de l'architecte.

Honoraires Complémentaires BET HAY (CHAUFFAGE MEZZANINE)

Monsieur Binois expose au conseil municipal que, dans le cadre des réunions de chantiers, il a été décidé de remplacer le système de chauffage et de ventilation de la mezzanine, puisque cette salle sera utilisée après la rénovation du bâtiment (*ascenseur prévu dans les marchés*). En conséquence, ces travaux n'ayant pas été prévus, le BEt Hay cotraitant

maître d'œuvre a fait une proposition d'honoraires complémentaires, pour l'étude et le suivi des travaux de réfection Chauffage Ventilation de la mezzanine.

La proposition d'honoraire complémentaire s'élève à 680, 00 € HT soit 816, 00 € TTC et comprend les études techniques et le suivi de chantier.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **d'accepter** les honoraires complémentaires du Bet Hay pour l'étude et le suivi des travaux de réfection Chauffage /Ventilation de la mezzanine s'élevant à 680, 00 € HT soit 816, 00 € TTC

- **autorise monsieur le maire** à signer tous les actes, avenants et documents nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

3. VOIRIE/ESPACES VERTS

GESTION DE L'ENTRETIEN DES HAIES BOCAGERES

Monsieur Perrier, adjoint au maire, délégué voirie-espaces verts, informe le conseil avoir pris contact avec l'association Collectif Bois Bocage 35 (CBB35), pour aider la commune dans la gestion des haies bocagères. En effet, les travaux de coupe au broyeur à marteau n'ont pas été satisfaisants et il convient de trouver une autre méthode pour l'entretien des haies.

Le CCB 35 propose donc de recéper (*couper par le pied les arbres qui ont la faculté de rejeter c'est à dire de repousser*) les haies ayant subi les travaux de coupe au broyeur à marteau. La collaboration entre la commune et le CBB35 pourrait se traduire ainsi :

1^{ère} étape : La reprise des haies en 2019

Intervention pour le recépage avec un outil mécanisé (*tête d'abattage*). Le bois est déposé dans les champs contigus puis rangé avec un chargeur. Les menus bois déjà taillés (*destination paillage*) sont séparés des bois plus forts (*destination bois énergie*). La déchiqueteuse vient broyer les deux matières (*bois paillage et bois énergie*). Le bois paillage est livré à la commune. Le bois énergie est emmené sur la plate-forme de stockage de CBB à la CUMA de Saint-Sauveur. Les hauts-jets présentant un intérêt bois d'œuvre ou paysager sont conservés. Les châtaigniers malades (*chancres*) présentant des nécroses importantes sont éliminés. Si le tonnage du bois énergie valorisé à 40€/tonne couvre l'ensemble des frais (*broyage du menu-bois inclus*), aucune contrepartie financière ne sera demandée. Dans le cas contraire (*chantier à perte*), CCB35 demandera de contribuer à hauteur du manque à gagner.

2^{ème} étape : Le Plan de Gestion du Bocage (PGB)

Dans un objectif de gestion durable des 10 km de haies bocagères communales, la CBB35 propose de développer un plan de gestion qui a pour vocation de quantifier et

qualifier la ressource bocagère. Cela permettra de définir les coupes annuelles à réaliser sur une rotation de 10 à 15 ans. Le coût d'un PGB oscille entre 1000 et 1500€ et peut être réalisé par le CBB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- **d'accepter** la proposition de CBB35 pour la reprise des haies bocagères en 2019 et l'éventuelle prise en charge financière
- **d'accepter** la proposition de CBB35 concernant l'élaboration et le suivi d'un plan de gestion du bocage
- **autorise monsieur le maire** à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

SITE DE CHAMP LION : CAMIONS SOTRAV

Monsieur Perrier expose au conseil municipal que les camions Sotrav, allant au dépôt de Champ-lion, ne respectent pas les itinéraires convenus dans la convention et dégradent les routes communales.

Monsieur le maire indique qu'une rencontre va être sollicitée avec les dirigeants de l'entreprise. Il précise que la convention se termine dans un 1 an, en mars 2020, et propose de ne pas la reconduire. Le terrain sera donc rétrocédé à la commune. Il conviendra d'être très vigilant quant au respect, par la Sotrav, de ses obligations sur l'état du terrain rétrocédé.

TRAVAUX VOIRIE 2019 - MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur Perrier, adjoint délégué à la voirie, présente le devis de Tecam pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de voirie programme 2019 et s'élevant à un montant forfaitaire de 8 950, 00 € HT soit 10 740, 00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- **de retenir** l'offre de Tecam d'un montant de 8 950, 00 €HT soit 10 740, 00 €TTC
- **autorise monsieur le maire** à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

4. FOUGERES AGGLOMERATION

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- ✓ Transmission d'un courrier par Fougères Agglo au Département concernant l'aménagement de liaisons douces reliant l'aire de covoiturage de Romagné
- ✓ Bibliothèque de St Sauveur : bonne fréquentation avec 181 lecteurs inscrits en 2018. Une ouverture supplémentaire sera proposée le mardi en fin de journée.

- ✓ PLH : dans le cadre du diagnostic de territoire du nouveau PLH, Fougères Agglo demande à la commune de se positionner sur la sectorisation de Saint Sauveur des Landes. En effet, la commune peut faire partie du secteur 'Marché Urbain' de Fougères du fait de sa proximité de l'A84 et de son attractivité, ou du secteur péri-urbain Ouest. Monsieur Rouhaud souligne l'importance de ce choix et ses conséquences sur les programmes de développement de l'habitat à venir. Monsieur le maire propose d'approfondir la réflexion, lors de la réunion conjointe des commissions Urbanisme-Développement local/ Bâtiments, prévue le mercredi 20 mars prochain.

5. SYNDICAT DES EAUX DU COGLAIS - MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur Binois, délégué au SIEP, expose qu'une modification des statuts du Syndicat des Eaux pour l'intégration de la Commune nouvelle de Saint Marc le Blanc et la modification de la composition du Comité syndical suite à la création des Communes nouvelles de Maen Roch, Les Portes du Coglais et Saint Marc le Blanc est nécessaire.

La modification des statuts est donc présentée pour validation aux conseils municipaux de l'ensemble des Communes adhérentes au Syndicat.

Pour les trois Communes nouvelles, la désignation des nouveaux délégués titulaires et suppléants ne sera à programmer que dans un deuxième temps, après réception de l'arrêté préfectoral de modification des statuts du Syndicat.

Le conseil municipal,

Vu la délibération du Syndicat des Eaux du Coglais n°01.01.2019 du 22.01.2019,

Et après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité

- **d'approuver** la modification des statuts du Syndicat des Eaux pour l'intégration de la Commune nouvelle de Saint Marc le Blanc et la modification de la composition du Comité syndical suite à la création des Communes nouvelles

6. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Décisions prises par le maire dans le cadre de la délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, accordée par délibération du 17.04.2014 :

- DIA : renonciation au DPU sur les parcelles YH 178, YH 203 (*résid des Chênes*)

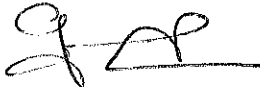
7. QUESTIONS DIVERSES

- SDE 35 : changement du prestataire pour la maintenance de l'éclairage public : Bouygues Energie Service St Malo (*auparavant : citéos*)

- Bornes Béa : le service de recharge devient payant à compter du 01/04. Le conseillers demandent à monsieur le maire de solliciter le SDE35 pour l'installation d'une nouvelle borne de recharge.
- Pacte Finance-Climat : la commune de Beaucé, qui soutient ce pacte, a sollicité les communes du territoire, pour apporter également leur soutien ; monsieur le maire propose que cette délibération soit prise au niveau de Fougères Agglo
- Prochaines réunions :
 - Commissions Urba-développement Local et Bâtiments : 20.03.2019 à 20h30 - *visite d'une boulangerie à programmer un samedi en début d'après-midi*
 - Conseil Municipal : jeudi 04.04.2019 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h50.

Le secrétaire de séance



Sabrina GUERINEL

Le maire



Jean-Pierre HARDY